

23 février 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">EMME (Eurolist)</p>
--

Par courrier du 22 février 2007, la société Financière de l'Echiquier (53, avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte des OPCVM dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 février 2007, par suite d'une cession d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EMME, et détenir pour le compte desdits OPCVM, 78 563 actions EMME représentant autant de droits de vote, soit 3,45% du capital et des droits de vote de cette société (1).

- (1) Sur la base d'un capital composé de 2 276 729 actions représentant autant de droits de vote, en application du dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général.